

Le Président de l'Université de Bordeaux

Vu les dispositions du code de l'éducation, et notamment les articles L 711-1, L 712-2, L.713-1 ;

Vu les statuts de l'Université de Bordeaux en vigueur ;

Vu les statuts du collège Sciences de la santé ;

Vu les statuts de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement ;

Vu la décision du 3 décembre 2024 portant proclamation des résultats de l'élection de la direction de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement ;

Considérant que le directeur adjoint est élu sur proposition de la directrice, par les membres du conseil ;

Considérant que la directrice de l'Institut peut désigner des chargés de mission afin de l'assister dans sa tâche ;

Considérant les candidatures jugées recevables de Madame Fleur Mougin et de Monsieur Pierre Joly en qualité de directeurs adjoints ;

Considérant la proposition de Madame Mathoulin-Pélissier de nommer Madame Elise Verpillot et Monsieur Gayo Diallo en qualité de chargés de mission ;

Considérant le procès-verbal de dépouillement en date du 22 novembre 2024.

Décide

Article 1. Proclamation des résultats de l'élection de la directrice adjointe aux partenariats locaux, nationaux et internationaux

A la suite de la proposition faite en séance de la directrice, Madame Simone Mathoulin-Pélissier, tendant à l'élection de Madame Fleur MOUGIN en qualité de directrice adjointe en charge des partenariats locaux, nationaux et internationaux, les membres du conseil de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement se sont prononcés comme suit :

1^{er} tour du scrutin :

- ◆ Membres élus en exercice : 34
- ◆ Nombre de votants : 29
- ◆ Nombre de bulletins blancs : 0
- ◆ Nombre de suffrages exprimés¹ : 29
- ◆ **Nombre de voix pour Fleur MOUGIN : 29**

Article 2. Proclamation des résultats de l'élection du directeur adjoint aux études

A la suite de la proposition faite en séance de la directrice, Madame Simone Mathoulin-Pélissier, tendant à l'élection de Monsieur pierre JOLY en qualité de directeur adjoint en charge des études, les membres du conseil de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement se sont prononcés comme suit :

¹ Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blanc ou nuls

1^{er} tour du scrutin :

- ◆ Membres élus en exercice : 34
- ◆ Nombre de votants : 29
- ◆ Nombre de bulletins blancs : 0
- ◆ Nombre de suffrages exprimés² : 29
- ◆ **Nombre de voix pour Pierre JOLY : 29**

Article 3. Nomination des chargés de mission

Pour l'assister dans sa tâche, la directrice, Madame Simone Mathoulin-Pélissier, peut s'entourer de chargés de mission.

A ce titre, elle désigne **Madame Elise VERPILLOT** en qualité de Chargée de mission Formation continue et **Monsieur Gayo DIALLO** en qualité de chargé de mission Vie étudiante et Alumni.

Article 4. Durée des mandats

Madame Fleur MOUGIN est élue directrice adjointe aux partenariats locaux, nationaux et internationaux de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement à compter du 22 novembre 2024.

Monsieur Pierre JOLY est élu directeur adjoint aux études de l'Institut de santé publique, d'épidémiologie et de développement à compter du 22 novembre 2024.

Leur mandat ne peut excéder celui de la directrice qui a proposé leur candidature.

Les fonctions de **Madame Elise VERPILLOT** en qualité de Chargée de mission Formation continue et celles de **Monsieur gayo DIALLO** en qualité de chargé de mission Vie étudiante et Alumni cessent, pour quelque cause que ce soit, à la fin du mandat de la directrice.

Article 5. Exécution

Le directeur général des services de l'université de Bordeaux est chargé de l'exécution de la présente décision.

Article 6. Publication

La présente décision sera affichée conformément aux dispositions relatives à la publication des actes à caractère réglementaire de l'université de Bordeaux figurant à l'annexe 4 des statuts de l'établissement et publiés sur le site internet de l'université.

Fait à Talence, le 3 décembre 2024

Dean LEWIS

Le président de l'Université de Bordeaux

Par délégation

Julien Ropiquet

Directeur des affaires juridiques



² Ce nombre correspond aux nombres de votants moins le nombre de bulletins blanc ou nuls